



ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉTEINT

L'éclairage public des routes cantonales de votre commune sera prochainement éteint, conformément au plan OptimalLux du Conseil d'Etat.

Ce plan vise à éteindre de manière permanente l'éclairage public sur le domaine public cantonal, à l'exception des passages piétons et de certaines zones spécifiques.

Pour plus d'informations sur le déploiement de ces extinctions, nous vous invitons à consulter le site optimalux.ge.ch



Scannez et accédez
au site optimalux.ge.ch



DES QUESTIONS? CONTACTEZ-NOUS!

GE-TRANSPORTS
à votre service

T 022 546 87 00
ge-transport@etat.ge.ch



optimalux.ge.ch